

Règlement intérieur du Club de Badminton de Roanne (CBR 42) 2025-2026

Le règlement intérieur s'applique à tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'il est implicitement accepté lors de l'adhésion.

ARTICLE 1 : L'adhésion au club

- Pour bénéficier des prestations du club, il est nécessaire d'en devenir adhérent.
- Le club est affilié à la Fédération Française de Badminton. Aussi tout membre du club doit être licencié.
- Le coût de l'inscription au club comprend :
 - o La cotisation au club qui permet d'assurer les frais généraux du club et d'en devenir adhérent.
 - o Le prix de la licence reversée intégralement à la fédération Française de badminton.
 - o Le coût de la prestation que vous avez choisie.
- Pour adhérer au club, vous devez :
 - o Remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site MyFFBad.
 - o Payer l'ensemble du coût de l'inscription.
 - o Remplir le questionnaire santé qui vous dispense de certificat médical le cas échéant.
- Le club se réserve le droit en cas de non remise de l'un des documents ci-dessus :
 - o De vous exclure d'une séance.
 - o De refuser définitivement votre inscription au club.NB : Un joueur a droit à deux séances d'essai.
- Le club se décharge en outre de toutes responsabilités en cas d'accident :
 - o Si le joueur n'est pas inscrit au club, sans avoir remis l'intégralité de son dossier d'inscription et le règlement financier qui l'accompagne.
 - o Si son certificat médical a dépassé la durée de validité ou si le questionnaire santé est mensongé.
 - o S'il utilise d'autres installations présentes (espalier, tapis, ...) sans être sous la responsabilité d'un entraîneur.
- Un tarif dégressif pourra être appliqué pour une adhésion à partir du 1^{er} mai.
- Après dépôt de tous les documents concernant l'inscription, aucun remboursement ne sera effectué en cas de blessure ou toutes autres raisons, quelle que soit la durée d'indisponibilité. Il appartient éventuellement aux adhérents de contracter une assurance personnelle pour cela.
- Il existe une possibilité, pour les seuls étudiants, de contracter une part club tout en étant licencié dans un autre club ; il sera demandé alors une carte d'étudiant.
- Tout comportement ou propos inappropriés et/ou irrespectueux envers un adhérent ou un salarié pourront donner lieu à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. L'exclusion ainsi prononcée ne donnera en aucun cas lieu à un remboursement de tout ou partie de sa cotisation.

ARTICLE 2 : La pratique du Badminton adulte

- Chaque créneau JEU LIBRE du club est géré par un responsable validé par le Conseil d'Administration. Les cours encadrés adultes sont dirigés par des entraîneurs salariés.
- Vous pouvez jouer dans un ou plusieurs créneaux JEU LIBRE du club.
- Pratiquer une activité dans un des créneaux, implique également de respecter un certain nombre de règles :
 - o Suivre les directives du responsable du créneau et le respecter, celui-ci pouvant exclure un adhérent en cas de comportement inapproprié.
 - o Respecter les horaires et le matériel du club mis à votre disposition (filet / poteaux / raquettes / volants/ créneaux...)
 - o Respecter les infrastructures municipales mises à votre disposition (vestiaires / sol du gymnase, WC...), notamment en utilisant des chaussures de salle non marquantes exclusivement réservées à l'activité.
 - o En cas de forte affluence sur un créneau, il pourra être demandé par le responsable de réduire le temps de jeu sur les terrains.
 - o L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents, ils devront également veiller à laisser la salle dans un état irréprochable (ramassage des volants, bouteilles d'eau ...)
 - o L'invitation de personnes non adhérentes au CBR42 (en dehors des opérations « portes ouvertes », « créneau famille ») est interdite au-delà des deux séances d'essai.

ARTICLE 3 : L'encadrement des joueurs mineurs du club - l'école de Badminton

- L'école de Badminton est sous la responsabilité de Kévin Forestier, entraîneur salarié du club, Diplômé d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité badminton . Tous les adhérents de moins de 16 ans font partie de l'école de Badminton.
- L'ensemble des créneaux de l'école de Badminton sont encadrés par des éducateurs majeurs assistés ou non de jeunes encadrants mineurs.
- Un planning d'ouverture / fermeture de l'école de badminton est fourni aux familles à l'avance.
- Le club s'engage à faire tout son possible pour assurer la tenue des séances programmées en pourvoyant aux absences des éducateurs.
- Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau les aura pris sous sa responsabilité. Les parents devront s'assurer de la présence de l'encadrant avant de laisser leurs enfants.

ARTICLE 4 : La compétition par équipe

- Tout adhérent du club peut intégrer une équipe du club suivant son niveau et en accord avec le responsable des interclubs.
- Le Conseil d'Administration se réserve le droit de valider la constitution ou le maintien d'une équipe ainsi que son capitaine.
- Le Conseil d'Administration, sur conseil du responsable des interclubs, se réserve le droit de pouvoir intervenir sur l'effectif d'une équipe pour retirer ou ajouter des membres.
- Lors de ces compétitions, les joueurs devront porter les couleurs du club.
- Si à terme le club disposait d'un minibus, priorité lui sera donné pour les déplacements. L'utilisation (à la demande du capitaine de l'équipe) de son véhicule personnel pour covoiturer des joueurs lors de ces compétitions donne droit à défraiement entre le gymnase Fontalon à Roanne et le lieu de la compétition en cas de non disponibilité du minibus.
- Les volants sont fournis par le club lors de ces compétitions en quantité raisonnable.

ARTICLE 5 : La compétition individuelle

- Le club souhaite promouvoir l'accès à la compétition pour tous par une politique de remboursement d'inscription aux tournois. Ainsi 2 tournois, parmi ceux organisés par le club, sont financés à hauteur de dix euros par tournoi, la Coupe de la Loire est remboursée. Ces sommes seront versées en fin d'année le cas échéant.
- Chaque inscription se fait individuellement et chaque joueur paie directement au club organisateur.
- La procédure de remboursement des tournois est transmise par mail en fin d'année.
- Aucun volant n'est fourni par le club pour ces tournois.

ARTICLE 6 : Les tournois organisés par le club

- Aucun volant n'est fourni par le club pour ces tournois.

ARTICLE 7: Communication

- Le club possède un site internet sur lequel vous trouverez les informations sur la vie du club, les plannings d'ouverture des créneaux et une multitude de renseignements, il est donc nécessaire de le consulter régulièrement pour être informé.
- Il existe également une page Facebook « Club de Badminton de Roanne » permettant de suivre la vie du club ainsi qu'une communauté Whatsapp pour les licenciés ou ex-licenciés, ainsi qu'un compte Instagram.

ARTICLE 8 : Fonctionnement

- Une assemblée générale a lieu une fois par an, chaque licencié en est informé et y est le bienvenu. En cas d'indisponibilité, il pourra se faire représenter par un autre membre du club. C'est un moment important et convivial d'échange sur la vie du club et de son avenir.
- Tous les membres du Conseil d'Administration, les ouvreurs de créneaux et beaucoup d'autres adhérents sont des bénévoles et prennent sur leur temps libre pour faire fonctionner le club de la meilleure façon. Tout le monde peut s'impliquer même un petit peu, la bonne marche du club en dépend.

ARTICLE 9 :

- . Toute non conformité d'un adhérent à ce règlementent pourra conduire à une exclusion sans dédommagement.